



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.05

Objet :

**TARIFICATION
INSERTION
PUBLICITAIRE BULLETIN
MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250911-2025110905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025
Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



2025/85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Septembre 2025**

Le onze septembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Géraud,

Absents excusés :

M. COURSEAU Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le bulletin municipal est rédigé chaque année.

Cet outil de communication, utile et agréable à lire permet à chacun de prendre connaissance des projets communaux réalisés, des activités des différentes associations de la commune, des différents agendas, et des coordonnées utiles. Ce bulletin est devenu au fil des ans un incontournable pour nos administrés.

Afin d'assurer le financement de l'impression, sans solliciter davantage les administrés, des encarts publicitaires sont insérés dans le Bulletin Municipal.

Des tarifs avaient été instaurés au moment de la création de ce bulletin.

Monsieur le Maire propose de formaliser l'insertion publicitaire par une délibération du Conseil Municipal et les tarifs applicables :

FORMATS	TARIFS PROFESSIONNELS COMMUNE	TARIFS PROFESSIONNELS HORS COMMUNE
1/8 page 95*65 mm	60.00€	114.00€
¼ page 109*65 ou 90*135 mm	144.00€	180.00€
½ page 190*135 mm	288.00€	360.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'insertion publicitaire dans le bulletin municipal
- **Dit** que les entreprises pourront régler par chèque bancaire (au titre de la Régie 2 ou par virement bancaire. Une facture leur sera adressée.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN